



Pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques alimentaires



Règlement de consultation

Date limite de dépôt des candidatures : 15 mai 2024

Préambule

La commune d'Orée-d'Anjou est une commune rurale située en lisière de l'Anjou, d'où son nom « Orée-d'Anjou ». C'est une commune de l'Anjou au cœur des Mauges tournée vers la métropole nantaise qui est attachée à son caractère rural. Elle est située à 30 minutes de Nantes, 50 minutes d'Angers et 10 minutes d'Ancenis.

Entre vallées, boires et coteaux, la richesse de la commune d'Orée-d'Anjou réside dans ses paysages variés, ses nombreux vignobles et son riche passé médiéval.

Orée-d'Anjou fait partie intégrante de Mauges Communauté qui regroupe à ce jour six communes nouvelles et compte une population totale d'environ 120 000 habitants.

Dans cette région qui est l'une des plus dynamiques de France, la commune nouvelle d'Orée-d'Anjou compte 16500 habitants répartis dans 9 communes déléguées.

L'équipe municipale souhaite développer l'économie locale et veut apporter une desserte alimentaire de proximité dans chaque commune déléguée.

C'est pourquoi la commune lance un appel à candidatures afin de proposer de nouveaux services aux habitants d'Orée-d'Anjou. Cet appel à candidatures a pour objet de mettre à disposition via une convention d'occupation du domaine public, 2 emplacements pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques alimentaires.

Les 2 emplacements proposés se situent sur les communes déléguées de **Saint-Christophe-la-Couperie** et **Saint-Sauveur-de-Landemont**.

Article 1 : Objectifs de l'appel à candidatures :

Dans ce contexte, la commune d'Orée-d'Anjou souhaite développer de nouveaux services de proximité à Saint-Christophe-la-Couperie et Saint-Sauveur-de-Landemont afin de répondre aux objectifs suivants :

- Apporter une complémentarité et diversité aux offres déjà présente sur les communes déléguées ;
- Proposer de nouveaux services avec des offres disponibles sur des créneaux horaires amplifiés,
- Proposer une activité qui s'inscrit sur le territoire en favorisant des produits issus de circuits courts.

Article 2 : Espaces concernés

Les espaces proposés concernent les domaines publics suivants :

1J St-Christophe-la-Couperie (parcelle B1980)

1J Saint-Sauveur-de-Landemont (parcelle AC0021)

Article 3 – Objet

La présente consultation concerne l'attribution à un ou plusieurs exploitants (selon la procédure d'appel à candidatures) d'un ou deux emplacements de distributeurs automatiques alimentaires sur la commune d'Orée-d'Anjou en vue d'y développer l'activité définie, à l'exclusion de toute autre exploitation commerciale.

La consultation est basée sur le cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de prescrire les conditions d'occupation du domaine public permettant l'exploitation d'un distributeur automatique alimentaire sur l'un des 2 emplacements définis sur la commune d'Orée-d'Anjou.

Article 5 – Conditions de la consultation

La présente consultation est effectuée en application des articles L.2122-1 suivant le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les emplacements dont le détail figure ci-après sont destinés à recevoir les activités prévues pour une durée définie dans la convention d'occupation du domaine public.

Le délai de validité des offres des candidats est fixé à 30 jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Modalités d'analyse des dossiers de candidatures :

Les critères de jugement sont les suivants : (voir tableau ci-dessous)

Qualité de l'offre commerciale - 55%	Coeff.
Présentation des produits	1
Politique de prix	1
Renouvellement de l'offre	1
Fréquence du réassort	2
Utilisation de produits issus de circuits courts bio et/ou saisonnier	2
Total	

Impact du projet dans son environnement - 20%	Coeff.
Esthétisme du distributeur	1
Consommation du distributeur (fluides)	2
Utilisation de contenants respectueux de l'environnement	2
Empreinte carbone (distance parcourue entre la fabrication et le réassort sur le point du distributeur)	1
Total	

Aptitude du candidat - 25%	Coeff.
Expérience professionnelle (formations, respect des règles sanitaires)	2
Moyens mis en œuvre pour l'exécution de son projet	2
Création d'emploi - Insertion professionnelle	1
Total	

Chaque critère sera noté sur 5 points. Certains d'entre eux, au regard des attentes souhaitées ont un coefficient supérieur pour la notation. L'ensemble des notes seront ensuite pondérées, afin d'obtenir la note finale du projet.

Jusqu'à l'acceptation ferme de l'offre, la Commune d'Orée-d'Anjou se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation en contrepartie.

Article 6 – présentation des candidatures

L'offre du candidat comprend les pièces suivantes :

- Dossier de candidature complété
- Lettre d'engagement signée

Pour tout renseignement, contacter :

Clément MAYRAS COPPIN adjoint économie locale et attractivité à l'adresse courriel suivante :

c.mayras-coppin@oreedanjou.fr

Les offres devront parvenir, avant la date indiquée en première page, **soit le 15 mai 2024** :

- Par mail, à l'adresse suivante : c.mayras-coppin@oreedanjou.fr ou c.pigree@oreedanjou.fr avec pour objet « Appel à candidatures – Distributeurs – *votre nom* ».
- Par courrier :
Mairie d'Orée-d'Anjou
Adjoint Economie Locale et Attractivité
4 rue des Noues – Drain
49530 Orée-d'Anjou

Déposé à la même adresse.

Les offres arrivées après la date ne seront pas retenues.

La Commune d'Orée-d'Anjou se réserve le droit d'apporter des modifications à cette consultation au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres.

